

- La vérification n'est qu'un prétexte, employé délibérément pour faire obstacle à la négociation d'accords.
- Le fait que la vérifiabilité parfaite est irréalisable ne devrait pas empêcher la conclusion d'accords.

En ce qui concerne le premier point, il est irréaliste de soutenir que la vérification en peut être envisagée que par rapport à des accords particuliers. En fait, les États peuvent prendre hors du contexte de négociations un grand nombre d'initiatives susceptibles de contribuer à la vérification d'accords spécifiques. Les travaux du Groupe d'experts scientifiques de la Conférence sur le désarmement en sont un bon exemple. En dépit de l'absence de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, les recherches de ces experts dans le domaine sismologique ont permis d'améliorer considérablement la capacité mondiale de vérifier l'application d'un tel traité. La recherche dans le domaine de la vérification ne constitue évidemment pas une fin en soi. Il reste cependant qu'une bonne connaissance des principes et du processus de la vérification faciliterait les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

On prétend également que les recherches et les discussions d'ordre général sur la vérification

ne sont pas productives. Cette opinion ne tient pas compte du fait que les techniques et procédures générales sont susceptibles d'application à des problèmes spécifiques de la limitation des armements. Ainsi, les techniques et procédures mises au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peuvent être appliquées à la vérification de divers accords multilatéraux, y compris une convention sur les armes chimiques. Par ailleurs, les principes fondamentaux de la vérification, tels ceux élaborés lors de la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I), sont applicables à toutes les questions relatives à la limitation des armements. Les études touchant les incidences de ces principes et leurs rapports avec les procédures et techniques de vérification peuvent être extrêmement productives, aussi bien pour la conception de solutions nouvelles à des problèmes particuliers que pour la suppression des obstacles qui entravent certaines négociations. Par exemple, les recherches en télédétection peuvent faciliter la mise au point de techniques permettant d'améliorer les moyens de collecte des données relatives à un accord tout en réduisant les intrusions physiques.

Certains accords peuvent exiger des mesures de vérification d'une complexité telle que, sans étude